

Joyeuses fêtes en temps de négo !

Négociation 2023

Le dépôt de la FSE-CSQ



77 demandes

regroupées en

10 grands thèmes

Voici les grandes lignes



L'édito du président

Par Jean-François Gaumont, président

La tâche, la tâche : c'pas une raison pour se faire mal !

Page 2

Le Lien vers la précarité

Par Éric Denis, conseiller

Deux bonnes nouvelles: la rémunération des périodes de suppléance et la rémunération des déplacements pour le personnel enseignant qui fait de la suppléance.

Page 3

Le Lien vers la tarification 2023 du régime d'assurance collective

Par Michel Boucher, conseiller

À chaque année, les prix de nos primes sont révisés en fonction de l'inflation et des dépenses réelles reliées à nos protections.

Page 5

Le Lien vers les grandes lignes de la négo

Le dépôt de la FSE-CSQ en résumé...

Page 8

Dans cette édition:

PAGE COUVERTURE

LA TÂCHE, LA TÂCHE!

L'édito du président

2

LA PRÉCARITÉ : DEUX BONNES NOUVELLES!

Chronique d'Éric Denis

3

BAISSE DU TAUX DE COTISATION RREGOP

Chronique #1 de Michel Boucher

4

TARIFICATION 2023 DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Chronique #2 de Michel Boucher

5

LE TRAITEMENT DES RETRAITÉS RÉEMBAUCHÉS

Chronique #3 de Michel Boucher

6

CAPSULE CDJ—RENCONTRE DES ENSEIGNANTES À STATUT PRÉCAIRE

6

PREMIÈRE PHASE DE CONSULTATION

7

LES GRANDES LIGNES DE LA NÉGO

8

CAPSULE CDJ—RÉSEAU DE LA CONDITION DES FEMMES ET DES JEUNES DE LA CSQ

10

CAMPAGNE D'INFORMATION ET D'ADHÉSION 2023

Fonds de solidarité FTQ

11

COMMENT ÇA FONCTIONNE LA NÉGO NATIONALE?

12

« Afin de faciliter la lecture des textes présents dans cette publication, nous avons employé le féminin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes. »



Par Jean-François Gaumont, président

jf.gaumont@serm.ca / poste 223

L'édito du président

La tâche, la tâche : c'pas une raison pour se faire mal!

Vous aurez compris que le titre du présent éditorial fait référence à une citation célèbre du film *La Guerre des tuques*.

L'épisode que nous venons de traverser cet automne dans certains milieux pour la réalisation de notre toute première tâche annualisée avait plutôt l'air d'un mauvais épisode de *La Guerre des clans*. D'un côté de la salle, on retrouvait la famille des gestionnaires (la direction d'école, la direction adjointe et les ressources humaines) qui a réalisé que les enseignantes du préscolaire et du primaire en faisaient déjà beaucoup dans les dernières années. Dans différentes écoles, des comités sont tombés faute de temps.

Dans d'autres écoles, notamment au secondaire et à l'éducation des adultes, c'est à 1 001 nouveaux projets loufoques, sans présence d'élèves, que des directions ont décidé d'assigner leurs enseignantes. Personnellement, je connais 2 ou 3 projets qui seraient beaucoup plus pertinents pour les élèves et leur réussite que de gérer des rendez-vous avec des parents, d'imprimer des billets pour des spectacles à l'école, de préparer des affiches, etc. Vous savez ce que c'est ? C'est la planification, la formation continue, la préparation de cours et de leçons et l'évaluation.

Faut-il rappeler que la tâche des enseignantes déborde et ce, depuis trop longtemps ? On le dit et on le répète, mais les directions d'école semblent faire la sourde oreille et pressent le citron jusqu'à la dernière goutte. Nous ferons en sorte qu'elles comprennent un autre type de langage dans les prochains mois et c'est un langage qu'elles comprennent souvent mieux. C'est le langage de l'argent (\$). Des outils de la FSE ont été mis à jour récemment pour vous permettre de noter vos

heures et de présenter l'avancement des tâches à vos directions. Lorsque votre temps sera complété, la direction devra vous dire ce qu'elle vous enlève ou comment elle vous compense. C'est le résultat de tâches trop compressées sans suffisamment de reconnaissance.

Dans un autre temps, des moyens de pression se mettront en place si la négociation nationale n'avance pas à notre goût et si les propositions patronales ne sont pas à la hauteur des besoins. Ça aussi, c'est un langage qu'ils aiment un peu moins. Collectivement, nous avons le pouvoir de les faire reculer.

Grief sur la formation obligatoire

Nous sommes dans l'attente d'une décision arbitrale quant aux formations imposées par les directions. Un autre syndicat local a fixé au rôle un grief à ce sujet et sa dernière journée d'audition était le 28 novembre. Nous vous tiendrons au courant lorsque nous aurons des informations pertinentes à transmettre à ce sujet.

En revanche, plus j'y pense et au vu du récent exercice de confection de la tâche annuelle, j'en suis à me dire que nous devrions accepter de nous faire imposer, sans déposer de grief, une formation qui nous apprendrait à corriger, planifier, préparer des cours et du matériel pédagogique en moins de 180 heures (nos ATP personnelles). Tout ce travail pour lequel nous ne sommes pas reconnus, mais qui au fond, constitue la base de notre travail et ce pour quoi nous avons choisi ce métier.

Et si ce n'était pas une partie de la raison qui pousse des milliers d'enseignantes à changer de métier chaque année ? Le manque de temps pour faire ce qu'elles ont à faire éteint la flamme de trop d'entre nous. J'invite les directions à réfléchir à tout ça...



Syndicat de l'Enseignement de la Région de la Mitis

UNE FORMATION POUR VOUS, CHOISIE PAR VOUS!

Surveillez vos courriels! Prochainement, le Comité des jeunes vous consultera pour choisir la formation qu'il vous offrira au printemps 2023.



Baisse du taux de cotisation RREGOP

Par Michel Boucher, avocat et conseiller syndical

michel.boucher@serm.ca / poste 225

Enfin une bonne nouvelle dans le contexte inflationniste actuel : le taux de cotisation au RREGOP baissera pour les trois prochaines années!

Taux de cotisation sur l'excédent de 25 % du MGA*			
2022 (actuel)	2023	2024	2025
10,04 %	9,69 %	9,39 %	9,09 %

* Maximum des gains admissibles

Amélioration de la situation financière

La diminution du taux de cotisation s'explique parce que le régime a un surplus actuariel de 10,6 milliards de dollars. Ce surplus est principalement attribuable aux rendements supérieurs aux attentes pour les trois années décrites ci-dessous:

	2019	2020	2021
Attendu	6,2 %	6,2 %	6,2 %
Réel	10,4 %	8,8 %	12,7 %

Les surplus

La politique de financement prévoit que les surplus jusqu'à hauteur de 10 % du passif, soit près de 7 milliards de dollars, doivent rester à la caisse afin de constituer le fonds de stabilisation (un coussin pour les mauvais jours).

Finalement, l'excédent du surplus du fonds de stabilisation, représentant près de 3,6 G\$, sert à réduire en partie (1/15^e par année) le taux de cotisation pour les trois prochaines années.

Conclusion

Cette situation est une très bonne nouvelle, mais il faut tout de même demeurer prudents dans le contexte actuel économique et financier. Pour ce qui est de l'année 2022, les marchés financiers termineront vraisemblablement en territoire négatif et cela influencera le rendement de la Caisse du RREGOP. Rappelons ici que les rendements attendus du régime sont de 6,2 % par année afin de ne pas créer de pertes. Cependant, les surplus au fonds de stabilisation nous placent dans une bonne position pour affronter d'éventuelles turbulences.

SESSION D'INFORMATION SUR LA RETRAITE

23 janvier 2023—19 h à 21 h (ZOOM)

24 janvier 2023—19 h à 21 h (ZOOM)

Vous pouvez vous inscrire par courriel en indiquant votre choix de date à :

renee.berube@serm.ca

Le SERM offre deux formations de base sur le RREGOP

Le contenu sera le suivant :

- Brève description du RREGOP
- Calcul de la rente de retraite
- Critères d'admissibilité à une rente avec réduction
- Critères d'admissibilité à une rente sans réduction
- Comprendre son relevé et son état de participation
- Les absences du travail et leurs impacts sur la rente
- Les rachats
- Quand mettre fin à son assurance salaire longue durée SSQ ?
- AREQ-ASSUREQ
- Retraite progressive
- Procédure de retraite



Tarification 2023 du régime d'assurance collective

Par Michel Boucher, avocat et conseiller syndical

michel.boucher@serm.ca / poste 225

À chaque année, les prix de nos primes d'assurance SSQ sont révisés en fonction de l'inflation et des dépenses réelles reliées à nos protections. En ce fort contexte d'inflation, notre assurance maladie augmentera de 15 % et l'assurance soins dentaires augmentera de 6 %. Pour les autres protections, aucune augmentation n'est prévue.

Régime d'assurance collective Alter ego – Tarification 2023	
Rajustement de la prime payable par la personne adhérente (par rapport à 2022)	
Régime d'assurance	Variation
Assurance maladie	Augmentation contractuelle de 15 %
Assurance soins dentaires	Augmentation contractuelle de 6 %
Assurance salaire de longue durée	Aucune variation (depuis 2021)
Assurance vie :	
• de base de la personne adhérente (10 000 \$ et 25 000 \$)	Aucune variation (depuis 2021)
• additionnelle (personne adhérente et personne conjointe)	Aucune variation (depuis 2021)
• de base des personnes à charge	Aucune variation (depuis 2021)

Voici le tableau des primes d'assurance aux deux semaines :

TABLEAU DES PRIMES PAR 14 JOURS			
TAUX AU 2023-01-01			
	Individuel	Monoparental	Familial
RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE			
Base obligatoire	54,41 \$	81,63 \$	136,03 \$
Facultatif 1	3,40 \$	5,11 \$	8,51 \$
Facultatif 2	6,36 \$	9,53 \$	15,89 \$
Facultatif 3	16,46 \$	24,69 \$	41,15 \$
Facultatif 4	3,76 \$	5,65 \$	9,42 \$
Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
RÉGIME DE SOINS DENTAIRES	14,21 \$	21,60 \$	35,82 \$
RÉGIME D'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE	1,114% du traitement		

Contribution maximale annuelle (assurance médicaments)

Pour la garantie « médicaments » du régime de base, les médicaments seront remboursés à 100 %, dès que le déboursé annuel excédera 987 \$ par certificat, encore pour l'année civile 2023.

Dépliant *Votre régime en un coup d'œil* (édition 2023)

L'édition du dépliant sera diffusée sous peu. Nous vous ferons parvenir le tout par courriel au courant du mois de janvier.

Tutoriel appliProf

Un outil pensé pour vous!



La nouvelle fonctionnalité de l'appliProf concernant « Ma tâche » est maintenant déployée. Un tutoriel pour vous soutenir dans la présentation de cette fonctionnalité a été élaboré. De plus, il présente rapidement les modifications apportées à la fonctionnalité de la formation continue.

Deux vidéos sont disponibles : la première est pour le secteur des jeunes et la formation professionnelle (youtu.be/3xrezbZu90o) et la seconde est pour la formation générale des adultes (youtu.be/yc4PD6vVpm8). L'utilisation est la même pour tous les secteurs, toutefois, la vidéo pour la FGA prend en compte certaines particularités de ce secteur.



Le traitement des retraitées réembauchées

Par Michel Boucher, avocat et conseiller syndical
michel.boucher@serm.ca / poste 225

Suppléance payée à l'échelle

Lorsqu'une retraitée réembauchée obtient un contrat, elle doit être payée à l'échelle et cette règle s'applique depuis longtemps.

Cependant, lorsque la même personne fait de la suppléance occasionnelle, à la leçon ou à taux horaire, la convention ne prévoit pas de paiement à l'échelle.

Or, une entente conclue en juillet prévoit expressément que les retraitées réembauchées doivent être payées à l'échelle pour de la suppléance occasionnelle, à la leçon et à taux horaire. C'est donc dire que si vous êtes au 17^e échelon, une journée pleine de suppléance doit être payée au 1/200 de 92 027 \$, soit 460 \$. Il est donc important de faire la vérification de vos paies pour vous assurer que le CSS vous a payé correctement.

Prime RREGOP

Afin de favoriser le retour des personnes retraitées, celles-ci ont droit, en plus de leur traitement habituel, à une prime temporaire de 7,89 %. Celle-ci s'applique pour toutes les retraitées réembauchées peu importe le secteur d'enseignement.

Cette prime a un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2021 et cessera le 30 mars 2023. Il se peut toutefois que cette prime soit prolongée.

Problème avec le système de la GRICS

Depuis le début de l'année scolaire, le système de paie des deux CSS ne leur permet pas de payer la « prime RREGOP ». Si ce n'est pas déjà fait, celle-ci sera payée sous peu.

Capsule



RENCONTRE DES ENSEIGNANTES À STATUT PRÉCAIRE

Le lundi 7 novembre 2022 se tenait, de 18 h à 19 h 30, la traditionnelle rencontre annuelle pour les enseignantes à statut précaire. Cette rencontre, organisée et animée par les membres du comité des jeunes, avait lieu en virtuel. Au total, 24 personnes ont participé. Tous les membres du comité des jeunes étaient présents, de même que M. Jean-François Gaumond, président du SERM, M. Éric Denis, conseiller syndical, Mme Kathya Ross, représentante du secteur Mitis et Mme Anne Normandeau, représentante du secteur Neigette. Des membres à statut précaire du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées et du Centre de services scolaire des Phares ont pu recevoir de l'information et poser leurs questions. Différents sujets concernant les conditions de travail et les droits syndicaux en enseignement ont été abordés.

Plusieurs informations importantes (structure syndicale, statuts d'emploi, octroi des remplacements, rémunération, banques de congés, assurances, etc.) ont été transmises aux membres. Cette rencontre était une belle occasion pour les enseignantes à statut précaire de briser la glace avec le monde syndical, mais surtout d'être mieux informées et outillées relativement à leurs conditions de travail. Les membres du comité des jeunes sont donc satisfaites du travail accompli.

D'autre part, des élections ont eu lieu à la fin de la rencontre pour nommer les nouvelles représentantes des membres à statut précaire. Voici vos déléguées et substituts pour l'année scolaire 2022-2023 :

Centre de services scolaire des Monts-et-Marées

Secteur Vallée : Mme Alexandra Lechasseur (déléguée) et Mme Marie-Lee Thériault (substitut)

Secteur Matanie : Mme Stéphanie Gauthier (déléguée)

Centre de services scolaire des Phares

Secteur Mitis : Mme Monica Turcotte-Arbour (déléguée)

Secteur Neigette : Mme Cathryn Gosselin (déléguée) et Mme Marie-Émilie Lechasseur (substitut)

Ces dernières auront la responsabilité de vous transmettre des informations pertinentes et demeureront disponibles toute l'année pour répondre à vos questions et porter votre voix au conseil des personnes déléguées. N'hésitez pas à les contacter au besoin!

Par Monica Turcotte-Arbour, membre du Comité des jeunes du SERM

Première phase de consultation préalable au colloque Maîtres de notre profession!



**MAÎTRES
DE NOTRE
PROFESSION!**
ÉDITION 2023



Vous avez une vision de l'éducation et de la profession enseignante? La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) veut la connaître. En effet, en préparation du colloque *Maîtres de notre profession!*, une première phase de consultation est lancée. Celle-ci porte sur deux enjeux pédagogiques et professionnels transversaux qui touchent tous les secteurs d'enseignement :

- Le numérique et l'enseignement à distance;
- La profession enseignante : valorisation, attraction et rétention.

Pour participer, cliquez sur ce lien pour avoir accès au questionnaire : [Première consultation – Colloque *Maîtres de notre profession!* – Français](#). Moins de 15 minutes sont nécessaires pour y répondre.

La date butoir pour le remplir est le **15 décembre 2022**. Les résultats seront présentés notamment lors du colloque de la FSE-CSQ *Maîtres de notre profession!* qui se tiendra les 11 et 12 mai 2023.

Les conclusions de cette démarche inspireront nos interventions syndicales, notamment auprès du ministère de l'Éducation et dans les médias.

De plus, une deuxième phase de consultation se tiendra de la mi-janvier à la mi-février et portera sur deux enjeux spécifiques à votre secteur d'enseignement. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le microsite du colloque *Maîtres de notre profession!* de la FSE-CSQ à : colloquefse.lacsq.org/.

Votre participation permettra de mieux faire connaître votre avis et votre vécu, et ainsi de contribuer à améliorer la condition enseignante.

Merci pour votre précieuse collaboration!

Sessions de préparation à la retraite 2023-2024 – région administrative O1

Afin d'élaborer le prochain calendrier de sessions de préparation à la retraite, lequel sera diffusé à compter du mois de juin 2023, l'AREQ sollicite aujourd'hui votre collaboration pour connaître vos besoins.

Pour aider à cibler les endroits où pourront avoir lieu ces sessions, nous vous invitons à répondre à quelques questions en cliquant ici : [Questionnaire](#).

Nous vous rappelons les différents sujets traités :

- Questions juridiques
- Adaptation psychosociale et la santé
- Questions financières
- Assurances
- Régimes de retraite



Nouveaux modèles de lettres relatifs à la reconnaissance de service au RREGOP et au cumul d'expérience durant certaines absences (droits parentaux, invalidité et proches aidants)

En lien avec la reconnaissance de service au RREGOP durant certaines absences pour le personnel enseignant à statut précaire, nous vous informons que de nouveaux modèles de lettres pour les différentes demandes de congés sont maintenant disponibles en ligne sur notre [site Web](#).

Ces modèles sont divisés en deux sections distinctes :

- « [Enseignantes et enseignants à temps plein ou à temps partiel](#) », (incluant celles et ceux ayant un contrat à temps partiel tout en ayant un ou des contrats à la leçon ou faisant aussi de la suppléance occasionnelle);
- « [Enseignantes et enseignants sans aucun contrat à temps plein ou à temps partiel](#) ».

N'hésitez pas à communiquer avec Michel Boucher pour de plus amples renseignements, au poste 225 ou par courriel michel.boucher@serm.ca.

Les grandes lignes de la négo

Négociation 2023

Le dépôt de la FSE-CSQ



77 demandes
regroupées en
10 grands thèmes

Voici les grandes lignes



LA COMPOSITION DE LA CLASSE

Lors de la dernière négo, un comité portant sur la question a été formé. Celui-ci doit rendre son rapport incessamment. La FSE-CSQ et l'APEQ feront des dépôts complémentaires par la suite.



LA TÂCHE

Dégager du temps dans la tâche afin d'avoir un impact significatif dans votre quotidien

Deux objectifs poursuivis:

- alléger la tâche
- augmenter l'autonomie professionnelle



L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Prévoir que seules les activités professionnelles qui nécessitent une présence récurrente et qui sont fixées à l'horaire doivent se faire à l'école ou au centre. Toutes les autres devraient pouvoir se faire en télétravail à tous les secteurs.



L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Faire en sorte que la moitié des journées pédagogiques puisse se faire en télétravail.

Augmenter la proportion de journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les profs de tous les secteurs.



L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Au secteur des jeunes: s'assurer que l'enseignement soit dispensé et reçu à l'école et baliser les exceptions permises dans la LIP À l'EDA et à la FP: baliser l'enseignement à distance tout comme l'enseignement individualisé à la FP



L'ADAPTATION SCOLAIRE

S'assurer que soit appliquée la théorie de la norme la plus avantageuse quant à l'établissement du maximum d'élèves pour les classes constituées de différents types d'élèves

Instaurer un ratio au préscolaire pour les classes regroupant des élèves présentant des problématiques concernant le développement global

Prévoir l'obligation de respecter les règles de formation des groupes d'élèves dans 4 types de classes spécialisées, bien qu'il y ait un soutien visible



LES ENSEIGNANTS ORTHOPÉDAGOGUES PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

Établir un maximum d'élèves à suivre en services directs et de titulaires avec qui collaborer

Instaurer une banque de jours afin de permettre le suivi des progrès de leurs élèves



LES SPÉCIALISTES DU PRIMAIRE

Revoir le temps d'enseignement et la durée de la tâche éducative en fonction du nombre de groupes et d'écoles

S'assurer que des locaux soient prévus pour les spécialistes lors de rénovations et de construction d'écoles





L'ÉDUCATION DES ADULTES 1/2

Scinder les 800 heures annuelles actuellement consacrées à la présentation des cours et leçons et au suivi pédagogique lié à la spécialité, de sorte que soient consacrées:

- 720 heures à la présentation de cours et leçons
- 80 heures au suivi pédagogique

On est là!



L'ÉDUCATION DES ADULTES 2/2

Établir un maximum de sigles de cours à enseigner et à évaluer dans un même groupe

Interdire le regroupement d'élèves en formation de base commune et d'élèves en formation de base diversifiée

On est là!



L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Bonifier les sommes allouées en soutien à la composition de la classe

Prévoir que le dossier scolaire d'un élève, incluant le plan d'intervention, est automatiquement transféré lors du passage d'un élève du secteur des jeunes vers l'EDA ou la FP

On est là!



Nous avons déposé dans la section « Négociation nationale » de notre site Web le document représentant l'ensemble des demandes syndicales détaillées et présenté par la FSE au Ministère le 31 octobre dernier.
[Plus de détails en cliquant ici.](#)



LA FORMATION PROFESSIONNELLE 1/2

Baliser la tâche éducative des enseignantes et enseignants à temps partiel afin qu'elle ne puisse être composée uniquement de cours et leçons

Augmenter le nombre d'heures de libération dans les autres tâches professionnelles pour suivre des cours du baccalauréat

Prévoir les activités de promotion de programmes dans la tâche éducative

On est là!



LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2/2

Régulariser la situation du personnel enseignant de 4 spécialités en lui accordant la même tâche éducative que celle des autres enseignantes et enseignants de ce secteur

On est là!



LA RÉMUNÉRATION 1/2

Prévoir une contribution substantielle de l'employeur aux assurances collectives

Obtenir une meilleure reconnaissance de la charge de travail lors de dépassement de la tâche éducative ou de suppléance occasionnelle

On est là!



LA RÉMUNÉRATION 2/2

Corriger l'échelle salariale

Obtenir une rémunération de 100 \$ pour certains formulaires remplis

On est là!



DEMANDES COMPLÉMENTAIRES

Ajouter des jours de congé de maladie dans la banque créditée annuellement

Clarifier que l'enseignante ou l'enseignant peut s'absenter sans perte de traitement pendant la période où il est en quarantaine

Prévoir un mécanisme pour indexer les montants relatifs notamment à la compensation pour l'encadrement des stagiaires, au perfectionnement et au dépassement des maxima d'élèves par groupe

On est là!



ATTRACTION (DÉBUT DE CARRIÈRE)

Réduire la précarité d'emploi au secteur des jeunes, notamment en assouplissant les règles de déclencheurs de contrats par l'entremise de plusieurs mesures

Améliorer les dispositions relatives à l'insertion professionnelle et au mentorat

On est là!



RÉTENTION (FIN DE CARRIÈRE)

Instaurer une banque distincte de journées de congé pour affaires personnelles monnayables

Après 27 ans: 3 jours

Après 30 ans: 4 jours

Après 33 ans: 5 jours

Prévoir l'obligation pour l'employeur d'accorder la retraite progressive

On est là!



Capsule



RÉSEAU DE LA CONDITION DES FEMMES ET RÉSEAU DES JEUNES DE LA CSQ – 17 ET 18 NOVEMBRE 2022

Les 17 et 18 novembre derniers, trois membres de votre comité des jeunes (CDJ) ont participé au Réseau de la condition des femmes et au Réseau des jeunes de la CSQ à Québec. Elles reviennent dans le Bas-Saint-Laurent avec la tête pleine d'idées et d'informations à partager!

La première journée s'est déroulée sous le signe du mythe de l'égalité atteinte : sous-valorisation des emplois à prédominance féminine, invisibilisation du travail des femmes, ségrégation professionnelle, parois et plafonds de verre, etc. Ce sont tous des thèmes qui ont permis de montrer que l'égalité entre les hommes et les femmes n'est que prétendue et non réelle. En ce qui concerne la réalité salariale, saviez-vous qu'en 2021, un

écart de 9,2 % subsiste entre le salaire horaire moyen des hommes québécois et celui des femmes québécoises? Bref, malgré les progrès faits depuis de nombreuses années, il y a encore beaucoup de travail à faire pour que l'égalité entre les genres soit bel et bien atteinte.

C'est l'implication politique de la CSQ lors des dernières élections provinciales ainsi que les avancements des négociations 2023 qui ont été au cœur de la deuxième journée du réseau. D'ailleurs, la CSQ a souligné l'implication du SERM qui a fait preuve d'innovation lors des élections en organisant des entrevues avec les différent(e)s candidat(e)s de la région. Quelle fierté! Finalement, le réseau s'est terminé sur une note politique : en offrant un espace de dialogues aux jeunes et en osant aborder des sujets « sensibles » en classe. Le personnel scolaire peut certainement jouer un rôle phare dans la dépoliarisation sociale et la prévention de la radicalisation au Québec.

Si l'une ou l'autre de ces thématiques vous intéresse, n'hésitez pas à communiquer avec les membres du CDJ qui se feront un plaisir de discuter avec vous. Aussi, nous vous invitons à surveiller la page Facebook de la CSQ, car du 25 novembre au 6 décembre prochains, ce seront les journées d'action contre la violence faite aux femmes au Québec.



Événements à venir

21
décembre

Fermeture des bureaux
21 décembre 2022 au
3 janvier 2023

5
février

Semaine des enseignant(e)s
5 au 11 février 2023

13
janvier

Conseil d'administration
SERM - 8 h 30

6
février

Conseil d'administration
SERM - 8 h 30

27
février

Semaine de relâche
27 février au 3 mars 2023

23/24
janvier

Formation de base RREGOP
ZOOM—19 h à 21 h

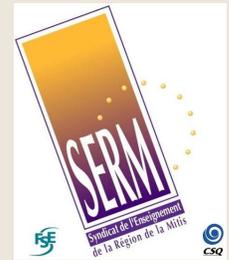
13
février

Conseil des déléguées et délégués
ZOOM - 18 h

REER+

L'épargne positive

CAMPAGNE D'INFORMATION ET D'ADHÉSION 2023



Secteur de la Matanie

École/Centre

Assomption, lundi 9 janvier
Sainte-Félicité, mardi 10 janvier
St-Victor, mercredi 11 janvier
Mgr Belzile, jeudi 12 janvier
Bon-Pasteur, lundi 16 janvier
Zénon-Soucy, mardi 17 janvier
Victor-Côté, mercredi 18 janvier
Secondaire de Matane, jeudi 19 janvier
CFPro de Matane, vendredi 20 janvier

Au salon du personnel

Secteur de la Vallée

École/Centre

ESASO, lundi 23 janvier
Sainte-Ursule, mardi 24 janvier
St-Rosaire, mercredi 25 janvier
Polyvalente Forimont, jeudi 26 janvier
Val-Brillant, lundi 30 janvier
Polyvalente de Sayabec, mardi 31 janvier
Sainte-Marie, mercredi 1^{er} février
Caron, jeudi 2 février

Au salon du personnel

Pour vous accueillir : Gerry Lavoie

Responsable local pour le
Fonds de solidarité FTQ

INFORMATION

Rencontre en groupe TEAMS

Quand : les 16, 17 et 18 janvier 2023
Heure : 19 h (durée 30 minutes)

Pour participer vous devez vous inscrire en m'indiquant **la date** de votre choix et votre courriel à l'adresse :
gerry.lavoie@serm.ca

ADHÉSION

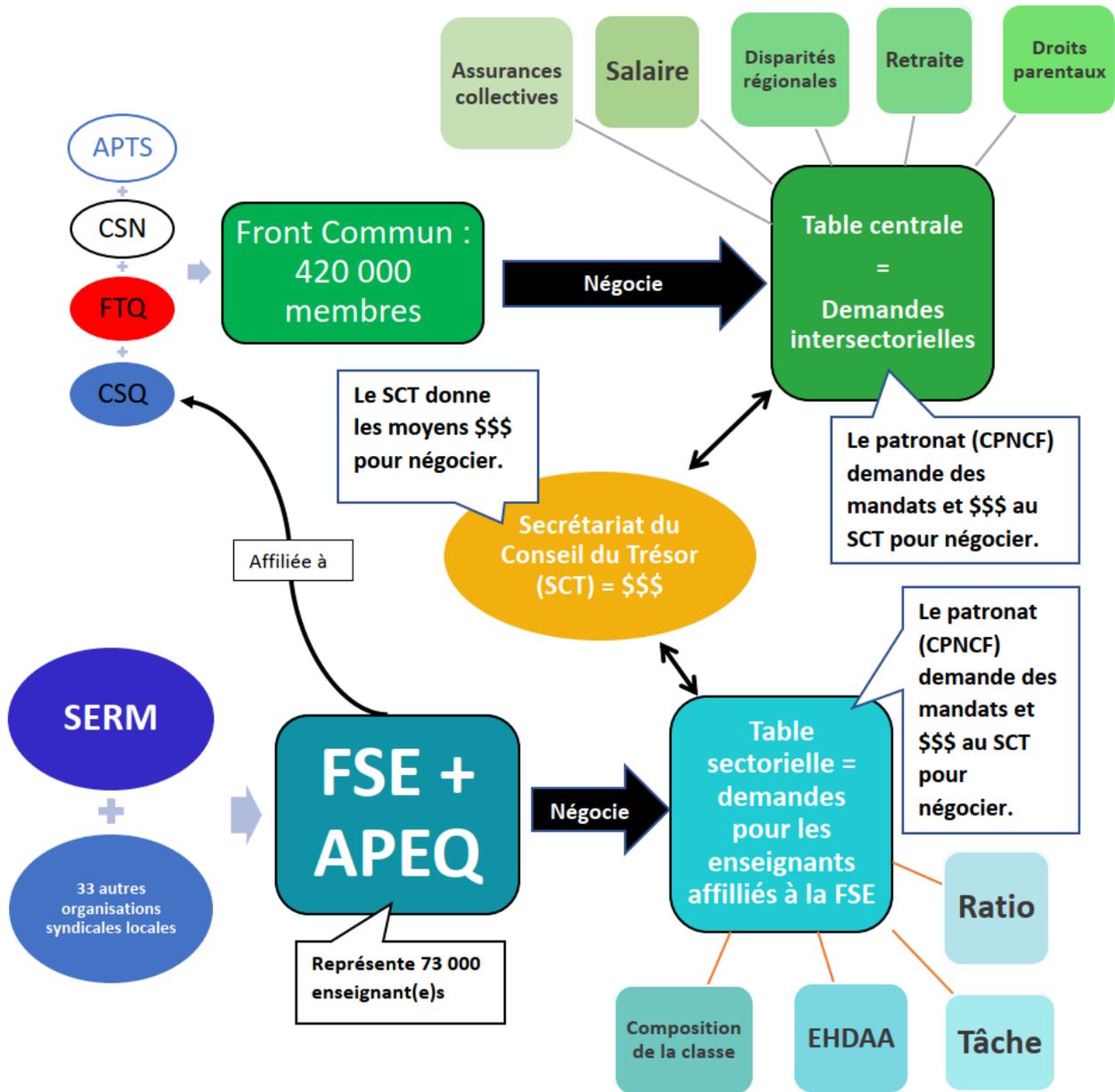
Rencontre individuelle TEAMS

Quand :
le 27 janvier et le 3 février (am),
7 et 13 février 2023

Horaire :
entre 9 h et 16 h
(incluant l'heure du dîner)

Pour participer vous devez vous inscrire en m'indiquant **la date et l'heure** de votre choix et votre courriel à l'adresse :
gerry.lavoie@serm.ca

Comment ça fonctionne la négociation nationale?



VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE NOS BUREAUX SERONT FERMÉS À COMPTER DU 21 DÉCEMBRE. LA REPRISSE DES ACTIVITÉS S'EFFECTUERA LE MERCREDI 4 JANVIER 2023.